

LA SOIXANTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES S'OUVRIRA LE 13 SEPTEMBRE AU SIEGE DE L'ONU A NEW YORK

Les chefs d'Etat et de gouvernement se réuniront immédiatement après l'ouverture de la session pour une réunion plénière de haut niveau de trois jours, connue aussi sous le nom de Sommet mondial 2005, du 14 au 16 septembre. Ils prendront des décisions comprenant nombre de propositions importantes dans les domaines du développement, de la sécurité, des droits de l'homme et du renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Ils examineront également les progrès enregistrés dans la réalisation des engagements qu'ils ont souscrits en vertu de la Déclaration du Millénaire, qui a été adoptée par les dirigeants mondiaux au Sommet du Millénaire de 2000 (résolution 55/2). Ces engagements visent notamment les objectifs de développement convenus au plan international ainsi que le partenariat mondial nécessaire en vue de leur réalisation.

Le débat général annuel se déroulera sur une période de 10 jours à partir du samedi 17 septembre 2005 et sera axé sur la suite à donner au Sommet mondial. La soixantième session dans sa totalité, qui durera jusqu'à la mi-septembre 2006, devrait également se concentrer sur la suite à donner au Sommet mondial, outre l'ordre du jour habituel. Parmi les principaux thèmes de discussion :

- Une convention internationale sur le terrorisme;
- -La prévention des conflits armés et un accord sur les modalités en vue de la commission de consolidation de la paix proposée;
- -Des mesures de suivi pour réaliser les objectifs de développement convenus au plan international, notamment le financement du développement;
- -La coordination de l'aide humanitaire, y compris les efforts de secours liés au tsunami et la capacité d'intervention humanitaire;
- -La réforme du mécanisme des droits de l'homme et l'accord sur les modalités en vue du conseil des droits de l'homme proposé;
- -La mise en œuvre des réformes convenues du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et du Secrétariat de l'ONU, outre la revitalisation de l'Assemblée elle

- -Etudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement, et faire des recommandations sur

LA RECHERCHE D'UN CONSENSUS

Chaque Etat Membre dispose d'une voix à l'Assemblée. Les décisions sur certaines questions importantes, telles que les recommandations relatives à la paix et à la sécurité et l'élection des membres du Conseil de sécurité, sont prises à la majorité des deux tiers des Etats Membres, mais les décisions sur les autres questions sont prises à la majorité simple.

Ces dernières années, les Etats Membres ont fait un effort particulier pour prendre les décisions par consensus, plutôt que de les mettre aux voix, ce qui a contribué à donner plus d'autorité aux décisions de l'Assemblée. A cet effet, le Président consulte les délégations pour déterminer si elles sont prêtes à adopter une résolution sans vote.

REVITALISATION DES TRAVAUX DE L'ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée s'est efforcée au fil des années de mieux circonscrire ses travaux et de les rendre plus

LES GROUPES DE TRAVAIL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Par le passé, l'Assemblée a autorisé la création de groupes de travail chargés d'examiner certaines questions importantes, dont le Groupe de travail à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et le Groupe de travail spécial sur l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social, qui ont tous deux terminé leurs travaux. Le Groupe de travail à composition non li

